

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION

Numéro de dépôt : 2016C/024

Date de dépôt : 02/05/2016

Demandeur:

EMORY UNIVERSITY

Atlanta GA 30322 États-Unis

Numéro de publication du brevet de base : 1280540

Titre: FACTEUR VIII MODIFIE

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/15/1035 , en date du 13/11/2015 pour le produit

Susoctocog alfa

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Durée du certificat : 1826 jours, allant du 16/02/2021 au 16/02/2026, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS

SPF Economie, PME, Classes Moyennes & Energie

Numéro : 2016C/024

Office de la Propriété intellectuelle

Date de délivrance : 30/01/2020

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Réglement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 02/05/2016 ;

Arrête:

Article unique. - Il est délivré à

EMORY UNIVERSITY

1599 Clifton Road NE Fourth Floor Mail Stop 1599-001-1AZ

Atlanta GA 30322

États-Unis

représenté par

OFFICE KIRKPATRICK S.A.

Avenue Wolfers 32

1310 LA HULPE

un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques pour : Susoctocog alfa.

pour une durée de 1826 jours, allant du 16/02/2021, terme légal du brevet de base, au 16/02/2026, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 1280540

Titre: FACTEUR VIII MODIFIE

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/15/1035 en date du 13/11/2015

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Bruxelles, le 30/01/2020,

Par délégation spéciale :

Vincent JADOT Attaché